

**Motion Jean-Marie Surer et consorts pour un Canton de Vaud fiscalement attractif**  
*Développement*

Les événements de ces derniers jours ont montré que le Canton de Vaud n'est pas attractif dans tous les secteurs de sa fiscalité. Il serait utile et nécessaire que le Canton procède à une comparaison de sa fiscalité avec les autres cantons suisses et relève ses points faibles (par exemple : imposition de la fortune, des holdings, création d'un bouclier fiscal) et ses points forts.

La présente motion demande

- l'établissement d'une comparaison de la fiscalité du Canton de Vaud avec les autres cantons ;
- des modifications législatives pour améliorer la compétitivité du Canton de Vaud en matière fiscale.

Lausanne, le 5 novembre 2007.

(Signé) *Pour le groupe libéral, Jean-Marie Surer  
et 20 cosignataires*

**M. Jean-Marie Surer :** — Le Canton de Vaud n'est pas attractif dans tous les secteurs de sa fiscalité. Un paysage exceptionnel, une vue magnifique ou une bonne qualité de vie ne suffisent plus. Beaucoup de gros contribuables quittent le Canton de Vaud pour Berne, le Valais ou même pour l'étranger. Les libéraux l'ont toujours dit et le disent encore aujourd'hui: une fiscalité non concurrentielle fait partir les contribuables.

Supprimer la concurrence fiscale est un leurre. L'Europe reproche à la Suisse sa pratique de certains rabais fiscaux et sa concurrence fiscale intercantonale. En même temps, c'est cette même Europe qui ferme les yeux sur les nombreuses exceptions pratiquées par treize pays tels que la Belgique, la Hollande, le Luxembourg, l'Allemagne ou encore les Pays-Bas.

Les libéraux, vous le savez, sont aussi attachés à une justice fiscale. Ils ne la remettent pas en question aujourd'hui. Mais si la nouvelle Constitution dit que la force d'une société se mesure aux soins qu'elle prend des plus faibles de ses membres, le départ de la famille Bertarelli nous fait répéter que l'Etat a besoin des riches pour s'occuper des plus démunis, soulager les petits contribuables, comme ceux des classes moyennes, car ils sont les gros pourvoyeurs de la manne fiscale. En ayant une fiscalité concurrentielle pour les très gros contribuables, l'Etat pourrait augmenter ses prestations.

Les libéraux sont aussi inquiets pour les holdings et les entreprises sur sol vaudois. Pour celles-ci, la fiscalité vaudoise, est cinq fois plus lourde que celle des cantons pratiquant la fiscalité la plus mauvaise en la matière. De plus, vous le savez, l'arrêté Bonny est remis en question par le Conseil fédéral. Ainsi le risque est-il grand de faire partir les entreprises installées dans le canton. Ce dernier perdrait encore de son attractivité pour les entreprises qui désireraient s'installer chez nous.

Contrairement à ce qu'a déclaré M. le conseiller d'Etat dans le journal *L'Hebdo* de la semaine passée, il ne faut pas attendre les votations fédérales du 24 février 2008 sur l'imposition des entreprises pour aller de l'avant. Il faut donner un signe fort à nos entreprises et agir maintenant.

Notre motion demande aussi d'étudier et de légiférer sur le bouclier fiscal, qui plafonne l'impôt sur la fortune. M. Lamunière ne déclarait-il pas, la semaine passée : "La fiscalité

vaudoise jette dans les bras des cantons alémaniques des entrepreneurs vaudois, en raison de l'absence de bouclier fiscal" ?

Plutôt que de s'entredéchirer entre gauche et droite sur ce sujet politique et idéologique très sensible, les libéraux demandent au Conseil d'Etat, d'abord, d'examiner la situation sereinement et d'établir un dossier complet et objectif de comparaison de la fiscalité intercantonale. Ainsi pourrions-nous débattre avec les mêmes données de base pour tous.

La motion demande ensuite un catalogue de mesures législatives pour améliorer les points faibles de la fiscalité vaudoise, afin que le canton devienne plus attractif.

Cette motion n'aborde pas le problème de la baisse de la fiscalité pour les familles vaudoises ni pour tous les contribuables vaudois. Mais, au vu de la bonne situation du canton, le problème va se poser rapidement et les libéraux ne manqueront pas de revenir sur ce sujet, si le Conseil d'Etat ne le fait pas, à propos du taux d'imposition 2009 et du budget 2009.

Au vu de l'extrême sensibilité du sujet, il est important que cette motion soit soumise à l'examen d'une commission. C'est ce que demandent aujourd'hui les libéraux.

**La présidente :** — Bien que le renvoi direct en commission soit demandé, j'ouvre la discussion.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Michel Favez :** — Comme le parti libéral, le parti socialiste est interpellé par les événements auxquels M. Surer fait référence dans son développement. Mais, à la grande différence du groupe libéral, nous nous interrogeons sur les raisons qui ont fait de notre canton un Etat aussi attractif pendant de très longues années pour une des premières fortunes du pays et qui, soudainement, ne l'est plus. A cet égard, la première demande des motionnaires, qui souhaitent que soit établie une comparaison de la fiscalité du Canton de Vaud avec celle des autres cantons, pourrait être une manière de répondre à nos légitimes interrogations dans ce domaine. Il n'est d'ailleurs pas dans les habitudes du parti socialiste de refuser une demande d'étude et d'analyse sur un sujet qui pourrait sembler poser problème, qu'il soit du domaine de la fiscalité ou de celui de l'école. En revanche, il nous paraîtrait plus adéquat de faire une telle comparaison par la voie d'un postulat. D'ailleurs, en commission — nous nous réjouissons de la demande de M. Surer de renvoyer ce postulat à une commission — nous ne désespérons pas de parvenir à convaincre certains d'entre vous que la voie du postulat serait une bien meilleure solution. En commission, il sera bien assez tôt pour aborder la deuxième demande contenue dans cette motion. Je précise que la parti socialiste s'inquiète de la spirale infernale dans laquelle veulent nous engager certains cantons en matière de concurrence fiscale.

**M. Jean-Pierre Grin :** — Par son fédéralisme, notre Etat laisse, dans un certain cadre, une liberté législative en matière fiscale aux cantons. Il faut prendre acte de cette situation et, pour notre canton, se positionner par des mesures législatives en parité avec nos cantons voisins. C'est ce que demande la motion de notre collègue M. Surer. Le groupe UDC à l'unanimité soutient cette motion et son renvoi en commission.

**M. Jérôme Christen :** — A peine Josef Zisyadis, le grand maître de la récupération politique, a-t-il quitté le Grand Conseil, que notre collègue Jean-Marie Surer prend le relais ! Je ne lui ferai pas de procès car je sais que ce n'est pas dans ses habitudes ; mais je suis quand même surpris de la démarche.

Le débat sur la concurrence fiscale est légitime mais, à mon avis, il mérite mieux que cela. Le discours du Conseil d'Etat sur le départ d'Ernesto Bertarelli est d'ailleurs plutôt ambigu. Dans

quelle mesure part-il pour des raisons fiscales ? Il y a de quoi avoir de sérieux doutes. En effet, M. Broulis déclare qu'il n'y a pas perte pour le canton, mais seulement pour une commune. Or nous apprenons aujourd'hui que le syndic de Gland ne déplore aucune perte pour sa commune. Si M. Bertarelli adopte ces pratiques, peut-être sera-t-il un jour le plus riche du cimetière. Mais faut-il que nous nous abaissions à y jouer ?

L'existence d'un cas justifie-t-il une refonte totale de notre système fiscal ? Je traduis cette question en langage libéral : faut-il montrer patte blanche face aux gros revenus et pratiquer la sous-enchère fiscale ? On ne répétera jamais assez qu'au-delà du problème d'éthique que pose cette façon de faire, elle est peu profitable à court terme ; c'est une sorte de jeu dangereux — un jeu de l'avion, à moyen terme.

Les mesures qu'on sent arriver du côté du groupe libéral pourraient affaiblir les moyens à disposition pour mener des politiques publiques et ce n'est pas souhaitable. Il n'en demeure pas moins que ces questions méritent d'être posées. J'imagine que le Conseil d'Etat n'a pas attendu cette intervention pour y réfléchir et répondre à cette question. La commission pourra probablement se faire un avis, sans passer forcément par une transformation en postulat.

**M. Jean-Yves Pidoux :** — Je voudrais d'abord exprimer un certain étonnement : la motion émane de milieux qui, durant la législature précédente et sur des questions analogues, nous ont dit qu'il ne fallait pas établir une politique sur des cas particuliers et qui, sur la base d'un cas de ce genre, s'empressent de faire des propositions. Celles-ci, en plus, ont une apparence — l'apparence seulement — de symétrie. Nous pouvons parfaitement adhérer à l'idée de faire une étude comparative impartiale, mais des préjugés sourdent inévitablement et rapidement de cette apparente symétrie. En effet, ce qui est compté comme point faible de la fiscalité vaudoise — imposition de la fortune des holdings — pourrait très bien être considéré comme un point fort au regard d'une étude vraiment impartiale. Par ailleurs, il y a un relatif manque de logique à considérer la création d'un bouclier fiscal comme un point faible alors qu'il semble que cela fait partie de la demande des motionnaires. Il s'agit donc d'étudier très sérieusement et avec impartialité la question et la demande, emprunte de préjugés, des motionnaires. D'où le renvoi nécessaire en commission.

**M. Jacques-André Haury :** — Je peux comprendre l'inquiétude du groupe socialiste face à la sous-enchère fiscale à laquelle pourraient se livrer certains cantons. Mais je comprends moins une apparente inquiétude de ce groupe à l'égard du départ de la famille Bertarelli. Car le moins que l'on puisse dire — il est nécessaire de le rappeler — c'est que ce départ, les socialistes, et M. Favez en tête, l'ont un peu cherché.

**M. Michel Cornut :** — Nous voici une fois de plus confrontés au genre de provocations dont M. Haury a le secret. Ni le groupe socialiste ni son président n'ont jamais voulu, bien entendu, le départ de M. Bertarelli. En l'occurrence, on observe que, au moment même où le Conseil d'Etat déclare que ce départ est sans incidence sur les finances vaudoises, le groupe libéral saisit l'occasion pour déposer une motion sur la concurrence fiscale intercantonale. Le groupe socialiste fait tout simplement partie, monsieur Haury, de ces politiciens républicains attachés à l'Etat de droit et qui souhaitent simplement que les questions fiscales soient traitées conformément à la loi et en toute transparence et équité. C'est tout ce que nous avons souhaité et je suis enclin à penser, monsieur Haury, que même M. Bertarelli pourrait adhérer à ces principes.

La discussion est close.

**La motion, cosignée par au moins vingt députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**